

Conseil municipal du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

Présents : Georges Bouty - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Marie-Pierre Rebrassé - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Bernadette Chamoussin (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) Jean-Sylvain Costerg (pouvoir à Pascal Valentin) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Rose Paviet) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Sabine Sellini (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Anthony Destaing)

Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 20 septembre 2024

Date de publication : 04 octobre 2024

Délibération n°2024-089 – Principe de vente de la maison Gringe à Aime – parcelles cadastrées section B n° 191, 3187, 3188

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le legs de Mme GRINGE au profit de la commune d'Aime de son bâtiment cadastré section B n° 191, 3187 et 3188. Ce bâtiment est composé de caves et de trois niveaux de logements d'environ 50 à 60 m² plus comble appartenant à la commune. Le commerce appartient à une personne privée.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal le principe de la mise en vente de ce bâtiment, au prix minimum de 550 000 € qui correspond à l'estimation du legs et de charger les agences immobilières d'Aime de vendre ce bien, la commune se réservant également la possibilité de vendre en direct ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte :

- **Le principe de vendre la maison Gringe sise sur les parcelles cadastrées section B n°191, 3187 et 3188 au prix minimum de 550 000 € ;**
- **De contracter avec les agences immobilières d'Aime pour la mise en vente de ce bien ;**
- **D'autoriser le Maire à signer tout contrat et compromis dans le cadre de cette vente.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing